



L'Émancipateur n°22

Bulletin du Syndicat Départemental de l'Education Nationale du Cantal

FERC/CGT

Contact Jean Damien CHAUMAT

Tel : 04 71 48 27 89

cgteducation15@gmail.com

Décembre 2009

Journal fondé en 1919 par le syndicat des instituteurs

EDITO

Tenir un congrès sur fond de crise ; de peur organisée, peur de la maladie, peur de l'autre ; de réformes toutes aussi néfastes pour notre système éducatif, ne peut que conduire à des débats riches et passionnés. Celui du SDEN Cantal qui s'est déroulé le 20 novembre dernier n'a pas dérogé à la règle. Plus de vingt participants ont animé cette journée. Après avoir constaté l'évolution, très positive, de notre syndicat ces dernières années, il a été convenu que le SDEN devrait s'adapter et définir un nouveau mode de fonctionnement dans un souci d'efficacité optimale. En effet, depuis l'ouverture du champ de syndicalisation, le nombre d'adhérents n'a cessé de progresser et s'est diversifié. Aujourd'hui la CGT Éduc'action compte parmi ses membres des agrégés, des certifiés, des PLP, des PE, des non titulaires. Le syndicat se doit d'être en mesure d'apporter des réponses à toutes ces catégories de personnels. La composition du nouveau bureau tient compte de ces exigences.

Face aux attaques de l'Ecole par nos gouvernants nous avons convenu qu'il faut organiser la riposte pour ne pas la laisser aux appétits du libéralisme même si certains de nos collègues pensent qu'on ne peut rien changer, que c'est l'Europe, que.....Nos dirigeants et le patronat profitent de la crise pour nous expliquer que nous devons nous résigner, qu'il est inutile de lutter. Malheureusement ce discours est même relayé par certaines organisations syndicales.

A la CGT Éduc'action nous avons choisi de tout mettre en oeuvre pour organiser la lutte en recherchant l'unité syndicale et en travaillant avec l'interpro à leur convergence car tous les secteurs, publics et privés sont menacés : EDF, SNCF, La Poste, les Haras, les fromageries, etc...

Je ne peux clore cet éditto sans évoquer les 90 ans de ce journal. La teneur de son numéro1, paru en décembre 1919, semble tellement d'actualité encore aujourd'hui. L'engagement militant et revendicatif de nos aînés est pour nous un bel exemple à suivre. C'était aussi en quelque sorte la naissance de notre syndicat.

Longue vie à « l'Emancipateur » ; longue vie au SDEN CGT Éduc'action, courage camarades.

Daniel CHÈZE

« Et l'Émancipateur sera ainsi ce que vous voulez qu'il soit : un organe de combat et d'éducation. »

Anne Bizeau: (« l'Emancipateur n°1, décembre 1919)

SOMMAIRE

Page 1 : éditto

Page 2-3 : Congrès du SDEN

Page 4-5 : Premier degré

Page 6-7 : Réforme du lycée

Page 8-9 : La laïcité

Page 10 : Lutte des salariés de l'UCFC

Pour en savoir plus :

Site national :

www.unsen.cgt.fr

Site régional :

<http://ursencgt.free.fr>

Tribulations de trois montagnards au congrès du SDEN

Nos villages dans les montagnes - La cité administrative d'Aurillac, un sacré périple quand on y pense. Que de virages, de tournants, de lacets, que de vallées empruntées plus ou moins rapidement, que d'arrêts, de redémarrages, de rond-points, pour enfin arriver au parking gratuit où il n'y a jamais de place pour les pauvres montagnards que nous essayons d'être. En quoi ce voyage a-t-il une importance quand des millions de personnes en font autant chaque jour "aux quatre coins de l'hexagone" (comme disait le poète Guy Lux)? C'est que ce jour-là nous devons faire ces 280 kilomètres, se lever à 5h45 et rentrer à 19 heures pour écouter, penser, parler de notre métier dans le cadre du 7e congrès de notre syndicat. Nous aurions pu avoir des réticences car, en plus du trajet et de la longue journée qui nous attendait, nous nous absentions, quasiment à la veille d'une grève laissant à nouveau élèves et travail en cours, toujours les mêmes. Encore nous, parmi des collègues dubitatifs, pour ne pas dire plus, qui, pour certains, semblent trop occupés à payer leurs traites de pavillons et de voitures neuves. L'exaltation, la grandeur et la hauteur de la tâche, l'urgence de la situation, l'émotion même devaient tout justifier.

Eh bien nous avons découvert que cette dernière formule emphatique, ou ironique, n'est pas un vain mot : comme à chaque fois où nous nous déplaçons, en groupe comme de mauvais garçons, Place de la Paix, au premier étage de la maison des syndicats, dans cette grande salle plutôt solennelle avec ses longues tables en formica blanc disposées en carré, ce qui se passe efface toutes les peines du voyage, tous les scrupules professionnels.

Que s'est-il donc dit d'aussi important dans cette réunion ? Il s'est dit à peu près tout de ce qui nous préoccupe fondamentalement dans notre métier, et ce n'est pas rien.

Ce congrès était en partie consacré à faire le bilan du passé et à envisager l'avenir, ce qui n'est pas rien non plus. Le

remplacement de Daniel Chèze, "faisant valoir ses droits à pension" par un nouveau secrétaire général, Jean-Damien Chaumat parmi tout un bureau se partageant les responsabilités n'est pas seulement le passage de flambeau entre deux générations comme on serait tenté de l'écrire toujours aussi emphatiquement, c'est surtout le signe de l'évolution des contraintes qui pèsent sur le personnel de l'Education. Les difficultés, les tensions, s'accumulent, les atteintes au statut se multiplient, on pique la bête toujours un peu plus fort et elle ne semble pas ruer dans les brancards.

Le SDEN d'un petit syndicat de profs de LEP est devenu un syndicat conséquent, dont la force est son articulation avec d'autres secteurs du monde du travail à travers la CGT et sa réactivité pour la défense sur le terrain des collègues isolés. Ce SDEN est à la croisée des chemins, les profs changent, le métier change en grande partie du fait de la partielle privatisation rampante et souterraine du secteur qui ne veut pas encore s'annoncer. Sous couvert d'évolutions, de productivisme, de concurrence, de rentabilité, se dévoile un projet idéologique encore plus ambitieux et qui est déjà en marche : une dérive libérale, la privatisation des esprits. Le syndicat est la réponse collective à l'isolement, à l'individualisme, à l'égoïsme, à la division.

Mais, un seul homme, aussi emblématique et héroïque qu'il pouvait être, comme Daniel Chèze, ne suffira plus à essayer de faire contre-poids, avec paradoxalement un syndicat qui se développe mais des collègues qui se résignent.

Lors de la nomination du bureau, nous, descendus de nos neiges éternelles, avons admiré et quelque part envié ces collègues qui s'engagent, là devant témoins à oeuvrer dans un tel contexte. Sommes-nous de cette majorité silencieuse qui s'encarte pour se prémunir ou se déculpabiliser mais qui ne milite plus ? Plutôt que voir tout cela en spectateurs, pourquoi ne pas s'être inscrits dans ce bureau ?

Le syndicat, c'est nous ! Sortons de notre attitude consumériste : être syndiqué, ce n'est pas être assuré pour les problèmes virtuels ou les mutations ! Ce n'est pas l'Autonome ! Être syndiqué, c'est prendre notre métier en main pour le faire évoluer, pour l'améliorer, pour contrer de l'intérieur, de notre conscience d'enseignants ou de personnels le virage à droite qu'une politique comptable veut nous faire prendre. Même si nous n'avons que peu milité, nous étions au moins là pour le voir.

Grand moment aussi que celui consacré à la réécriture des statuts, là on touche à notre raison d'être à tous : pourquoi se réunir pour défendre notre conception du métier ? Qui cela doit-il concerner, seulement les enseignants ou les autres personnels ? Comment réactiver le rôle des unions locales de la CGT, passerelles indispensables de la lutte de terrain ? Ne faut-il pas insister qu'une des raisons d'être de notre union c'est l'appartenance à une classe qui souffre des appétits, des intérêts d'autres classes telle que la décrivait Marx et que ce constat est malheureusement plus que jamais valable ? Des questions centrales on vous dit

Notre groupe de montagnards a pu aussi constater à propos des discussions sur le bilan moral que comme repaire à cocos, comme organisation figée, archaïque, voire soviétique, on fait mieux ! Non seulement la parole était totalement libre, bien que régulée pour s'écouter, mais en plus on a eu droit à de beaux échanges, auxquels cette fois-ci nous avons modestement participé, et où la polémique, la franchise et l'habileté rhétorique étaient loin d'être absentes et n'étaient pas l'apanage d'un politbureau quelconque.

On peut vous dire que ça fait du bien d'évoquer tout cela entre collègues. Existe-t-il des moments professionnels comme celui-ci où l'on aborde des fondamentaux du métier, ses angoisses aussi, en dehors de toute visée productive, de tout contrôle hiérarchique ? Sans compter qu'on a bien mangé même si le Gaillac "nouveau" sentait beaucoup trop le sirop de banane pour être honnête.

Tout cela une fois dit, le congrès terminé, sur le long chemin du retour, il reste encore beaucoup d'incertitudes, d'interrogations :

Que faire avec les réformes en cascade du lycée et des collèges où le SDEN n'a pas encore de réponse ni de projet arrêtés ? Que donner comme souffle visionnaire à un syndicat qui ne peut être qu'une simple force d'accompagnement et de contre poids mais de lutte pour un changement profond de l'organisation de la société ? Sur quelle organisation de la société s'accorde-t-on ? Où s'arrête le rôle du syndicat dans la théorisation d'une évolution de société ? C'est à nous d'en construire les réponses.

De grandes questions, un vrai labyrinthe, à l'image de notre parcours sur les routes du Cantal, le chemin est long, mais ça vaut le coup. Essayez-donc la prochaine fois.

Alexandre FOUCHER,
Collège de Riom-ès-Montagnes

Le congrès du S.D.E.N du Cantal du 20 novembre 2009 a élu le nouveau bureau suivant :

Secrétaire départemental : Jean-Damien CHAUMAT, agrégé de mathématiques, lycée Jean Monnet

Secrétaire adjoint : Gilles ROUCHET, professeur des écoles, école Paul Doumer

Trésorier : Patrick PERRIER, certifié d'allemand, lycée Jean Monnet

Membres du bureau :

Patrick BEC, professeur des écoles, collègue Jules Ferry

Lydia BLANADET, professeur des écoles, école de Marmiers

Véronique GRIMAL, professeur des écoles, école de Laroquevieille

Laurianne RIEUTORT, PLP maths-sciences, SEP du lycée de Haute Auvergne

Franck LACRAMPE, certifié de philosophie, lycée Jean Monnet

Daniel CHEZE, PLP maths-sciences, lycée professionnel Jean Mermoz

Gérard CASTEL, retraité

Journée d'une école rurale

La réforme de la journée et de la semaine scolaire n'est pas vécue par tous de la même manière. C'est pour cela, chers collègues des villes, que nous tenions à vous faire part de nos journées de petites écoles de campagne.

Le ministère nous a laissés libre d'organiser cette nouvelle semaine au sein de chaque conseil d'école mais était-ce vraiment une liberté ? Ceci amène à penser que l'école va devenir progressivement autonome... (Vous avez dit EPEP ?) Mais c'est un autre sujet.

Là où les collègues des écoles de ville ont pu choisir l'horaire et la fréquence de la mise en place de l'aide personnalisée, nous, nous avons dû nous résigner à faire du « moins pire » pour le plus grand nombre en excluant bien entendu le critère de qualité d'enseignement.

Voici comment se sont déroulés les négociations lors des conseils d'école. Comment choisir suivant les différents scénarios possibles ?

Le mercredi ? les mairies ne peuvent pas organiser de ramassage pour 4 ou 5 élèves. Il n'y aura pas de ramassage le mercredi matin. Les parents n'amèneront pas les enfants s'il n'y a pas de ramassage.

Le matin ? impossible, le ramassage ne peut pas faire 2 tournées et, en plus, ils prennent d'abord les enfants pour le collège.

Le soir ? il faudrait organiser une garderie et c'est un coût trop élevé pour les mairies. De plus, on ne peut pas déplacer l'horaire du ramassage à cause du ramassage du collège.

Et en restant à 4 jours et demi, c'est-à-dire sortir à 16h et aide personnalisée jusqu'à 16h30 ? Sortir à 16h, c'est trop tôt pour les familles.

Le midi ? On ne peut pas mettre en place 2 services de cantine.

Bien, il ne reste plus qu'un seul créneau horaire : 13 h / 13 h 30. Pardon, 12 h 50 / 13 h 20. Un des 2 enseignants de l'école (et oui, nous ne sommes que 2 !) doit être de surveillance à 13h20.

Alors, commençons notre journée.

6 h 30 : Après m'être levée, préparée, je lève mes enfants et les prépare.

8 h 30 : Je les dépose respectivement à la garderie de leur école et chez la nounou.

8 h 45 : Arrivée à l'école, vite les photocopies de la matinée et de l'après midi si le temps le permet.

8 h 50 (ou presque) : surveillance de la cour.

9 h 00 – 12h00 : matinée de travail bien remplie

12 h 10 : les enfants sont déposés à la cantine, allons manger. Plus que 30 minutes pour manger.

12 h 50 : retour à l'école, dessert dans la poche pas eu le temps de le commencer.

12 h 57 : après avoir récupéré les punis de la cantine nous commençons l'aide personnalisée.

13 h 25 : oups ! on n'a pas le temps de finir. Allez prendre l'air 5 minutes avant de rentrer.

13 h 30 (ou presque) – 16 h30 : après-midi chargée où il faut ramer pour avancer, le courant du matin s'est évanoui...

16 h 30 : petite concertation avec le collègue sur les problèmes de la semaine. Tiens ma poire de midi !

17 h 00 : Début des corrections des cahiers, un contrôle, une production d'écrit....

18 h 30 / 19 h 00 : (Cela met plus de temps qu'avant car on pouvait en corriger une bonne partie après manger à midi.) Tout est corrigé...Laissons l'école de côté jusqu'à demain. Attaquons maintenant le boulot de maman.

Ces journées de folies sont les miennes mais aussi celles des enfants. N'ayant pas pu trouver d'autres créneaux pour cette aide individualisée, les enfants la subissent et on voit bien qu'elle ne permet pas la qualité de l'enseignement. Alors oui il n'y a plus école le mercredi mais à quel prix ?

La CGT Educ'Action revendique le retour aux 26h pour tous et surtout la qualité d'enseignement pour tous.

Véronique GRIMAL
Ecole de Laroquevieille

Réunions d'information syndicale premier degré

Les syndicats CGT Educ'Action et SNUipp ont demandé l'autorisation d'organiser des demi-journées d'information syndicale premier degré les 2, 9 et 16 décembre. Cette autorisation leur a été accordée le jeudi 05 novembre par Mr. l'Inspecteur d'Académie. Un rappel sur l'obligation d'accueil des élèves (**Article 7 : « la tenue des réunions syndicales ne doit pas porter atteinte au bon fonctionnement du service ou entraîner une réduction de la durée d'ouverture de ce service aux usagers »**) a été envoyé directement aux directeurs d'école le 30 novembre, soit deux jours avant la première réunion d'information syndicale, ce qui a provoqué une certaine confusion, et a pu être interprété comme une tentative d'intimidation des collègues. Ce n'est cependant qu'un rappel de la loi, qui a toujours été fait dans ce type de demande. L'atteinte aux droits syndicaux remonte au courrier du ministre daté du 5 septembre 2008 qui précise : « *il convient d'éviter de placer les heures d'information syndicale pendant les heures consacrées à l'enseignement à tous les élèves et aussi pendant les 60 heures consacrées à l'aide personnalisée* ». Dans le Cantal, la tenue de ces réunions a été validée pour le mercredi matin à la demande de l'intersyndicale SNUipp - CGT Educ'action par un courrier adressé à Mr. l'Inspecteur d'Académie le 21 janvier 2009; courrier qui n'a suscité aucune objection. En conséquence, chaque collègue qui le décide a le droit de participer à ces réunions d'information syndicale. Nous avons demandé des précisions à Mr. MERLE, chef de la division des personnels, auteur du courrier du 30 novembre, qui nous a confirmé que ce courrier n'était qu'un rappel (habituellement adressé aux organisations syndicales en même temps que l'accord, et non aux directeurs d'école). Dans le cas où l'école serait fermée, et où il y aurait plainte de parents, l'Inspection d'Académie procéderait à une enquête.

L'IA ne peut pas ignorer que certaines écoles ont cours le mercredi en accordant son autorisation d'absence. Il convient que les collègues qui participent à la RIS informent en amont les parents de leur absence régulière, en précisant qu'elle se fait en accord avec l'autorisation de l'IA. Ils doivent aussi informer leur IEN qui peut prendre toute mesure pour pouvoir au remplacement. Il est difficile de penser que l'IA puisse prendre une sanction individuelle (comme par exemple un retrait de 1/30^e du salaire pour service non fait) du moment qu'il a accordé son autorisation.

Le SDEN du Cantal ne renoncera pas à organiser les réunions d'information syndicales premier degré le mercredi matin.

Pour le bureau du SDEN CGT
JD Chaumat

BASE ELEVES :

Dernières victimes avant la mise au pas des directrices et directeurs résistants

Dans le Cantal, les dernières retenues sur salaire sont tombées courageusement au mois d'août. Ce n'est rien si l'on considère les retraits de direction, les déplacements, les commissions disciplinaires et avertissements, prononcés contre des directrices/teurs par les inspectrices/teurs d'académies en Isère, Hérault, Ariège, Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Aveyron... Des recours au Tribunal Administratif ont fait temporairement reculer l'administration mais le ministre reste déterminé à faire plier les quelques 200 opposants déclarés à Base Elèves. Réussira-t-il à mettre en fiches tous ceux qui traînent des pieds, se mélangent les claviers dans les noms mal orthographiés des parents et autres ascendants, plantent leur ordi ou perdent leur clé OTP ? Et empêchera-t-il les tribunaux de prendre en compte les dépôts de plaintes des parents d'élèves de plus en plus nombreux à ne pas vouloir laisser le gouvernement célébrer le 20^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant en débarquant la Défenseure des enfants et en organisant le fichage généralisé de la jeunesse ? Un dépôt est en préparation pour le 9 décembre: Ain, [Alpes de Haute Provence](#), Ardèche, [Ariège](#), [Aveyron](#), [Bouches-du-Rhône](#), [Finistère](#), [Gard](#), [Haute-Garonne](#), [Gers](#), [Ille-et-Vilaine](#), [Loire](#), [Loiret](#), Manche, [Morbihan](#), [Pyrénées-Atlantiques](#), [Pyrénées-Orientales](#), [Paris](#), [Var](#), [Vaucluse](#), [Vendée](#), [Seine-St-Denis](#), [Val-de-Marne](#).

Le prochain dans le Cantal ?

LA REFORME DU LYCEE

Un diaporama de présentation de la réforme du lycée, consultable sur le site du ministère, vient d'être diffusé aux enseignants de lycée. Présentation positive et enthousiaste, il fixe les grands objectifs de cette réforme :

- Enseignements d'exploration en seconde : choix de deux enseignements de 1 h 30 / semaine par chaque élève, qui remplaceront la deuxième option de détermination de 3 h par semaine, la LV2 (précédemment option de détermination mais choisie par 97% des élèves) entrant dans le tronc commun.
- Tronc commun en premières générales, avec la possibilité de regrouper des élèves de classes différentes. Une première plus générale et une spécialisation en terminale.
- Autonomie pédagogique des établissements pour la gestion des dédoublements.
- Mise en place de deux heures d'accompagnement personnalisé par semaine, destinées au soutien, à l'approfondissement, au projet d'orientation.
- Langues : travail par groupes de compétence, regroupement d'élèves venant de classes et de niveaux différents.

Moyens perdus ?

La première inquiétude des collègues : pertes d'heures par disciplines et pertes de postes consécutives. Je n'entrerai pas dans le décompte des heures perdues par chaque discipline, un certain nombre de matières sinistrées mettent en débat la nécessité de leurs enseignements : SES, histoire géographie, mathématiques et enseignement scientifique en général. Pourtant, le ministère, chiffres à l'appui, annonce globalement le même nombre d'heures par élèves (28h 30 / semaine en seconde) et le même nombre d'heures accordées pour les dédoublements (10 h 30 / semaine en seconde), qui seront réparties selon les priorités et besoins définis par l'établissement lui-même. On peut donc imaginer que si on redistribue les dédoublements exactement comme précédemment (français, maths, langues, sciences), il n'y aurait aucune incidence sur le nombre d'heures par discipline en seconde au moins. Le problème de l'accompagnement se pose : le ministère donne deux heures par classe, mais cet accompagnement, qui répond à la demande des parents et des élèves d'un enseignement plus individualisé qui sort du face-à-face pédagogique traditionnel, n'a pas de sens en classe entière. Il faudra donc utiliser une partie des 10 h 30 / semaine accordées pour les dédoublements. Si on considère que les groupes ne doivent pas dépasser 8 élèves, il faudra en général 4 groupes par classe, donc six heures de plus si on veut que chaque élève ait bien ses 2 h / semaine d'accompagnement. Dans ce cas, les moyens pour les dédoublements habituels seraient fortement entamés. D'un autre côté, les seuils de dédoublements à 24 en TP sont remis en cause, et en général les dotations en informatique des établissements ne permettent pas d'accueillir les élèves en classe entière en informatique (en ECJS par exemple). Il va donc être nécessaire de faire des choix entre des dédoublements portant contrainte de sécurité (TP, atelier), des pratiques pédagogiques innovantes (utilisation de l'informatique) et l'accompagnement personnalisé. Les 10 h 30 par section sont des heures qui risquent à terme de ne pas être affectées à des enseignements désignés mais d'être transformées en HSA ou en moyens isolés, et ce seront autant de postes qui seront supprimés dans les DHG.

En première, la possibilité de regrouper des élèves de classes différentes est évidemment un moyen de remplir les classes au maximum et d'« économiser » des heures, au détriment des conditions de travail des élèves et des enseignants.

La série STI et les séries technologiques, grandes oubliées de la réforme du lycée !

Si les débats sont aujourd'hui médiatisés sur les heures destinées à l'histoire et aux SES, le grand scandale est ailleurs : les séries technologiques (STG, STI, STL, ST2S) sont absentes du projet ! Réécoutons les annonces du président Sarkozy dans sa présentation de la réforme du lycée :

« l'objectif est de créer pour notre pays un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur des métiers d'ingénieurs et de techniciens supérieurs. Nous allons moderniser l'offre d'enseignement, et la rendre plus lisible. C'est quand même extraordinaire, (. . .), les programmes de STI n'ont pas bougé depuis le début des années 1990 ! (. . .) La rénovation de la STI n'est pas seulement une question de justice sociale, c'est un enjeu économique crucial pour notre pays. »

De ces belles intentions, il ne reste que deux phrases dans le diaporama du ministère :

« Les séries STI et STL sont rénovées en profondeur, avec plus de polyvalence, dans la perspective d'élargir les perspectives de poursuite d'études dans le supérieur. Les enseignements généraux des différentes séries de la voie technologique sont rapprochés dans leurs contenus et leurs objectifs de ceux de la voie générale. »

Aucune annonce en termes d'horaires et de contenus (le ministère y travaille !). La seule chose claire : le volume horaire des enseignements d'exploration en seconde, permettant de découvrir les disciplines technologiques, diminue de moitié. Les enseignements d'exploration à caractère technologique ne seront pas plus qu'avant proposés dans tous les lycées.

Les seules annonces dignes de ce nom concernent la série générale ! Le message est clair sur la place qu'on accorde aux séries technologiques. Comment peut-on prétendre les revaloriser ?

Le culte de l'autonomie des établissements

Les maîtres-mots du discours : autonomie, initiative et responsabilité ! Que c'est flatteur pour les enseignants ! Pourtant, il y aura bien les bons établissements, dynamiques, inventifs, attractifs, et les autres. Chaque établissement sera responsable de ses réussites et surtout de ses échecs. Quelle justice pour les élèves qui seront dans les « mauvais » établissements ! Cela existait déjà, on l'aggrave. La réussite ne dépendra pas de moyens particuliers compensant des inégalités sociales mais du dévouement, de l'investissement personnel des équipes.

D'autant plus que cette autonomie tant vantée ne sera qu'un cache-misère : c'est la pénurie de moyens que les établissements vont gérer.

Concrètement, l'autonomie se traduira par le fait que l'établissement définira le contenu de l'accompagnement et la répartition du volant d'heures de dédoublements. Le conseil pédagogique validera ces choix, qui seront ensuite proposés au conseil d'administration. Dans "le cas où le CA rejette la seconde proposition relative à l'emploi des dotations en heures d'enseignement et d'accompagnement personnalisé qui lui est soumise, le chef d'établissement en arrête l'emploi" (décret en projet).

Il s'agit donc du renforcement de l'autonomie du chef d'établissement, d'autant plus que les membres du conseil pédagogique, qui ne sont pas élus et n'ont aucune qualité de représentants des personnels, seront désormais désignés par le chef d'établissement. Quel progrès de la démocratie dans l'établissement !

L'autonomie est une occasion de sortir une partie des enseignements du cadrage national, et pose de nouveau le problème de l'égalité d'accès à l'éducation.

Des annonces dogmatiques, mais irréalisables

Les stages en entreprise, la remise à niveau, l'orientation, l'enseignement individualisé, le tutorat : avec quels moyens humains seront-ils mis en place ? Quels collègues sont prêts à travailler pendant les vacances scolaires ? Et que répondra-t-on aux parents qui demanderont ces stages, ces remises à niveau, comme c'est leur droit ? Citons aussi le cas de la vie scolaire : on veut valoriser l'engagement des lycéens, améliorer leur accès à la culture dans l'établissement. Mais avec quels personnels pour les encadrer, quand on supprime chaque fois que possible des postes de CPE, des postes d'AED, quand les services de vie scolaire sont déjà submergés par la gestion des problèmes d'absentéisme et d'incivilités ? Un seul dogme est maintenu et appliqué : la suppression de postes d'enseignants.

Une rentrée 2010 qui s'annonce difficile

Comme ça a été le cas en LP où les collègues naviguent à vue depuis la rentrée 2009, une cacophonie est prévisible dans l'organisation : beaucoup de programmes vont être modifiés (sachant que ceux des séries STG et ST2S viennent à peine d'être rénovés), les modes d'évaluations des examens vont certainement évoluer. Quelles formations seront proposées à l'accompagnement, à l'orientation, aux nouvelles disciplines ? La charge de travail des collègues risque d'être insupportable. Que dire de la méthode, marche forcée vers la réforme au mépris de la qualité ?

Jean-Damien CHAUMAT, lycée Jean Monnet, Aurillac



La Provence, mardi 7 octobre 2008



leboncoin.fr

Offres Autres - Lozère

Cherche remplacement professeur d'allemand

Mis en ligne par [malzac](#) le 29 oct à 15:41. Code postal: 48230

cherche remplacement pour poste d'enseignant d'allemand pour l'année scolaire en lycée à mi

Petites annonces : une nouvelle rubrique de l'Emancipateur

Cette rubrique est heureusement fictive pendant les annonces, elles, sont bien réelles. Que ce soit dans les établissements publics ou privés, les offres d'emploi de professeurs fleurissent dans les journaux et sur Internet. Des milliers de postes ont été (et vont encore être) supprimés dans l'Education Nationale. Conséquence directe : les TZR (Titulaires en Zone de Remplacement) rejoignent le rhinocéros et le grand panda sur la liste des espèces en voie d'extinction. Mais, contrairement à ces deux derniers, le TZR n'est pas protégé. Sa raréfaction devient critique, surtout dans les disciplines professionnelles où les remplacements sont confiés à des vacataires eux-mêmes bien heureux de trouver un refuge après un licenciement ou une longue attente dans les files du Pôle Emploi. La précarité gagne du terrain. Les appels à des vacataires deviennent monnaie courante dans le Cantal comme ailleurs. Le portefeuille ministériel est le seul à sortir gagnant de cette affaire. Sur le terrain, élèves, parents et vacataires eux-mêmes se retrouvent le plus souvent dans une position délicate et inconfortable. Nous ne devons en aucun cas nous accommoder de cette précarisation mais continuer à dénoncer ces situations et réclamer un statut clair, unique et pérenne pour tous les professeurs en exercice.

Laurianne RIEUTORT, SEP de Saint-Flour

La notion de laïcité a récemment fait l'objet de divers slogans, dont l'efficacité est redoutable, car les mots des slogans, une fois qu'ils ont été intériorisés par les individus, se substituent souvent à leur propre réflexion. On en a appelé, dans les sphères les plus hautes de l'Etat, à une « laïcité ouverte », sous entendant, qu'il en existerait une figure fermée ; d'autres encore revendiquent une laïcité « dure », sous entendant à leur tour qu'il y en aurait des modalités « molles ». Toutes ces expressions suggèrent des possibilités d'interpréter différemment la laïcité, de l'assouplir, ou de la radicaliser. Ces interprétations variables sont généralement relatives aux circonstances (Sarkozy s'est par exemple senti obligé de parler d'une « laïcité ouverte » à l'époque de la visite de Benoît XVI en France, en même temps qu'il affirmait curieusement qu'on ne pourrait jamais remplacer un curé par instituteur) ou bien elles sont relatives aux personnalités, aux tempéraments, c'est-à-dire à la subjectivité de chacun (l'anticléricalisme, l'allergie pour la chose religieuse et ses manifestations, sont des éléments du caractère individuel et ils pourraient ainsi inspirer une « laïcité dure »). Il y aurait donc des laïcités, et non pas une laïcité, il faudrait, en conséquence, renoncer à l'unité du sens de la laïcité, et livrer la notion au relativisme. Au moment où je rédige cet article (02/12/09), Guaino (conseiller spécial de Sarkozy) soutient sur France Inter que le contenu de l'idée de laïcité est soumis à la variété des points de vue, et qu'il y a donc aujourd'hui un débat à ouvrir pour négocier, redéfinir, l'idée de laïcité. Mais il se pourrait que la diversité des conceptions de la laïcité ne signifie pas autre chose que la diversité des malentendus la concernant. Or si le malentendu sur la laïcité gouverne son éventuelle reformulation, les pires trahisons sont à craindre. A dire vrai, le contenu de l'idée de laïcité n'a rien de relatif ; on peut bien sûr le discuter, au sens d'une explication, d'une redécouverte, mais sûrement pas d'une négociation. Il y a une autre raison qui impose l'explication. Lorsqu'elle n'est pas appréhendée à travers la langue suspecte des slogans, la laïcité l'est régulièrement à travers des accusations. C'est bien sûr, plus qu'ailleurs, dans l'espace scolaire public

qu'on entend ces accusations. La loi de mars 2004, interdisant les manifestations ostensibles d'appartenance religieuse à l'intérieur de l'école publique est montrée du doigt. L'accusation est simple : cette loi opprime la liberté religieuse. Il faut entendre l'objection, la prendre au sérieux, et répondre à ceux qui, là encore, ignorent le sens de la laïcité. Cette ignorance, si elle n'est pas de mauvaise foi, a surtout besoin d'être corrigée. Pour cette seconde raison aussi, quelques explications s'imposent donc. Il n'est d'ailleurs pas si difficile d'instruire de la laïcité. Comme toutes les grandes idées, elle est assez simple. Mais, nous verrons aussi que la présentation de cette idée nous oblige, irrésistiblement, à une discussion sur l'école. De la laïcité, on donne volontiers la définition suivante : c'est la séparation de la religion et de l'Etat. Cette formule, souvent donnée pour répondre à la question de la nature de la laïcité, l'est souvent de manière purement verbale, sans que soit nécessairement pensé et compris son contenu. Que signifie-t-elle ? Dans le domaine des relations humaines la séparation est parfois une libération. On dit ainsi à propos de ceux qui formaient jadis un couple, qu'ils ont, en se séparant, retrouvé leur liberté. L'enfant devenu grand, se sépare du giron parental, et amorce le processus de son émancipation. Se séparer peut signifier une libération mutuelle des termes qui ont brisé l'ancien lien qui les rendait mutuellement dépendants. Il y a là une perspective pour comprendre la séparation de la religion et de l'Etat. L'idée serait la suivante : en séparant la religion de l'Etat, la laïcité les libère l'un de l'autre. C'est bien ainsi qu'il faut la comprendre : l'Etat laïcisé est affranchi de la tutelle d'une religion particulière, et inversement les religions, trouvent dans la nouvelle neutralité de l'Etat une protection, une possibilité d'exister librement sans subir l'oppression de la religion d'Etat. Pour les individus qui vivent dans un Etat laïcisé la liberté est maximisée : les options existentielles jadis interdites, telles que l'athéisme, l'agnosticisme, ou bien le choix d'une confession religieuse non officielle, sont désormais permises et garanties. Le sens profond de la laïcité tient

en un mot : la liberté. En ce sens il ne peut y avoir d'intégrisme laïque. Cette expression est un oxymore. La laïcité est inspirée par l'amour de la liberté. Elle n'est donc en rien une posture anti religieuse, comme le voudraient certains de ses accusateurs. Mais elle n'est pas non plus le principe d'une tolérance universelle. La laïcité ne tolère pas les ennemis de la liberté. Ainsi, l'Etat laïque cohérent avec lui-même, ne peut tolérer, dans cet espace de promotion de la liberté qu'est l'école, la présence de tout ce qui peut contrarier, empêcher, l'émancipation des esprits. Tous les débats actuels sur la laïcité sont liés à l'école. Ce n'est pas un hasard. L'école de la République est (idéalement), un lieu d'émancipation. Certes, à l'école, on apprend des savoirs, on se prépare à sa vie de travailleur. Mais surtout, on découvre, encadré par des maîtres qui, de ce point de vue n'ont effectivement rien à voir avec des curés, son propre pouvoir de penser. Le maître « élève » l'individu vers sa propre liberté. Il faut donc que l'école soit un sanctuaire. Elle doit protéger l'individu des forces qui, à l'extérieur, le conditionnent forcément. Tout individu a une famille, dont il subit la force de conditionnement, cette famille elle-même est sujette aux influences de certaines forces, celles d'une communauté religieuse bien sûr, mais pas seulement, celle d'une ambiance culturelle, d'une ambiance politique. Quand il pénètre dans l'espace scolaire, il faut contraindre l'individu à renoncer à ses appartenances. Il faut l'arracher à ce qui l'opprime sans qu'il en ait conscience. Cette contrainte est une invitation à prendre de la distance avec ce qui neutralise sa capacité à penser par lui-même. Son appartenance, l'élève la revendique comme une pièce de son identité, comme une expression de sa liberté. Peu importe. Sa revendication est naïve, ce qu'il brandit comme étant sa liberté, est précisément le contraire. Comment le port d'un voile, symbole d'une culture misogyne, pourrait-il être un acte de liberté chez une adolescente de 13 ans ? Il faut donc le contraindre, sans hésiter, et surtout sans se sentir coupable de quoi que ce soit, à renoncer aux postures

prescrites par ses appartenances. Cette contrainte, paradoxalement, est une contrainte qui vise son émancipation intellectuelle. Voilà pourquoi on ne peut pas tolérer dans l'espace scolaire, qui est le lieu d'éducation à la liberté, le lieu laïque par excellence, la manifestation d'appartenances idéologiques quelles qu'elles soient. De ce point de vue il y a une intolérance de la laïcité. Cette intolérance est sa vertu. Son sens est la valeur absolue qu'elle attache à la liberté. La laïcité n'est pas plurielle : ni ouverte, ou dure, ou molle, ou fermée ; le sens de la laïcité c'est la liberté. Voilà ce qu'on peut répondre à ceux qui l'accusent de mépriser leur identité. Mais l'on voit bien la fragilité de la réponse purement théorique. Bien des élèves aujourd'hui ne trouvent plus dans l'école ce que cette dernière promet, une véritable émancipation intellectuelle. Les individus s'accrochent alors davantage à leurs appartenances, car il n'y a pas pour eux d'alternative réelle. Le renforcement de leur ancrage communautariste accentue l'incompréhension du règlement de l'espace scolaire : la laïcité est alors vécue, intensément, comme une marque de mépris à l'égard d'une identité. D'où l'on voit que la laïcité ne se résume pas à une loi qui interdit les vêtements religieux. La laïcité a besoin d'une école disposant des moyens d'instruire, et les moyens dont il s'agit sont évidemment des moyens humains. L'avenir de la laïcité est donc menacé. Evidemment par les figures contemporaines de l'intégrisme religieux. Mais surtout par l'actuelle politique de l'éducation qui, en réduisant massivement le nombre d'enseignants, organise un appauvrissement du sens de l'école, laquelle est de moins en moins un véritable lieu d'émancipation. Il n'est pas étonnant, alors, que les individus aient une image négative de la laïcité. Faudra-t-il un jour autoriser dans l'espace scolaire le retour ostensible des particularismes, afin de compenser le délabrement progressif de l'institution ?

Franck LACRAMPE
Lycée Jean Monnet, Aurillac

LICENCIÉS, BAFOUÉS, MENACÉS

Est-ce ainsi que les hommes vivent ?

Les salariés de l'UCFC (Union des Coopératives Fromagères du Cantal) de Riom-ès-Montagnes vivent des moments difficiles pour eux et pour leurs familles, avec la fermeture programmée fin décembre le «La Fonte», leur usine d'affinage, et les conséquences qui en découlent.

Pourtant, n'est-il pas naturel, dans ces circonstances, que les intéressés et leurs représentants syndicaux demandent l'ouverture de négociations et exposent leurs revendications ? Comme des conditions de départ et de reclassement dignes pour ceux qui peuvent déménager, être reclassé au plus près de leur lieu de vie (St-Flour ou Lanobre au lieu du Malzieu en Lozère), embauche du conjoint pour ceux qui acceptaient de partir à St-Mamet ou la garantie de la survie du deuxième site de Riom-ès-Montagnes...

QUE VONT DEVENIR CES FAMILLES, CES HOMMES ET CES FEMMES DIGNES ET COMBATTIFS, PARENTS D'ÉLÈVES POUR LA PLUPART ?

Nous les avons côtoyés, avec les responsables départementaux de la CGT :

- à l'imposante manif de Riom où pratiquement toute la population s'est mobilisée ;
- devant l'usine 3A à Saint-Mamet où ils ont bloqué durant deux nuits et deux jours, les camions de lait tout en laissant les employés rentrer et sortir ;
- lors de leur journée d'actions récente du 18 novembre.

Mais la direction de ce «géant» de l'agroalimentaire reste autiste et intransigente et n'a rien cédé, sauf des peccadilles. Sa seule réponse est la repression :

Près de 150 gendarmes, envoyé par le préfet du Cantal, représentant du pouvoir sarkoziste, sur injonction de 3A, mobilisés à St-Mamet pour ... 30 à 40 salariéEs luttant pour leur survie. Des menaces contre ceux qui se mobilisent, cela n'est rien d'autre qu'une atteinte au droit d'expression des salariéEs, à leur droit à s'organiser et à se défendre contre les attaques dont ils sont victimes. Un jugement en délibéré prononcé le jour même condamne les grévistes à une amende de 100 € par heure et par camion bloqué.

Aujourd'hui celles et ceux de l'UCFC de Riom, demain pourquoi pas les enseignants en lutte ou d'autres comme ceux des Haras d'Aurillac, de la Fonction publique ... , préfet et justice et pouvoir en place tentent de bâillonner tous ceux qui voudraient exprimer leurs revendications.

Demain, il ne faudra pas dire : « Je ne savais pas ! »

Le SDEN CGT ÉDUC'ACTION, solidaire dès le début des salariés rimois de l'UCFC, vous appelle à être solidaires de toutes celles et ceux qui luttent et qui souffrent.

Gérard CASTEL

